

KIT SECTORIEL PÔLE EMPLOI

SECURITE PRIVEE

**Ile de France
Février 2023**

*Une version plus complète (incluant notamment le volet entreprises et les scripts d'entretien)
à destination des agents Pôle emploi est disponible via un lien dans la partie « En savoir plus »*



SOMMAIRE

3

CONTEXTE ET MARCHÉ DU TRAVAIL

18

ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE

25

FORMATION, CONDITIONS
D'EXERCER, DE RÉGLEMENTATION ET
D'HABILITATION

37

VOLET DEMANDE

48

VOLET FORMATION

54

JE SUIS ÉTUDIANT

57

POUR EN SAVOIR PLUS

62

QUIZZ



En Mode présentation, cliquer sur le chapitre voulu pour y accéder directement.

Au sommaire de chaque chapitre un bouton **SOMMAIRE** vous permettra de revenir directement à cette page.

Une version plus complète (incluant notamment le volet entreprises et les scripts d'entretien) à destination des agents Pôle emploi est disponible via un lien **dans la partie « En savoir plus »**

- PRESENTATION DE LA SECURITE PRIVEE

- LES BASSINS ET TERRITOIRES

- LES EVOLUTIONS DU SECTEUR

- LE MARCHE DU TRAVAIL

- CONTEXTE GENERAL

- LES PERSPECTIVES DES JOP 2024

- QUEL EMPLOI APRES LES JO 2024 ?

- CARTOGRAPHIE DES SITES OLYMPIQUES

Page

4

8

9

11

12

14

16

17



[SOMMAIRE](#)

PRESENTATION DE LA SECURITE PRIVEE 1/4

La sécurité privée est en responsabilité de missions de surveillance et de prévention, en complément des missions de sécurité publique menées par la police nationale, la gendarmerie et la police municipale.

Touchant aux libertés publiques et à la sécurité des biens et des personnes, l'activité des agents privés de sécurité est soumise à des réglementations portant sur le périmètre et les modalités de leur intervention (inspection et palpation des personnes), la tenue vestimentaire et le port d'armes. Ces réglementations sont différentes selon la nature de leur activité (surveillance, transports de fond, etc.).

Pour exercer leur métier, les agents de sécurité doivent avoir suivi une formation spécifique et être titulaires d'une carte professionnelle à renouveler tous les cinq ans^o.

Le **Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS)** est chargé de faire respecter les textes en vigueur, de délivrer les cartes professionnelles, les agréments et autorisations d'exercice des entreprises et centres de formation).

Les agents en exercice sont :

- Soit des employés d'entreprises de sécurité privées de grande taille (ex : Securitas, Brink's...) ou de PME/TPE, en mission dans des entreprises clientes,
- Soit des agents de services de sécurité internes aux entreprises (ex : magasin, hypermarché ou discothèque...).

Le secteur de la sécurité se répartit sur :

Trois secteurs d'activité NAF^o :

- Activités De Sécurité Privée, 80.10Z
- Activités Liées Aux Systèmes De Sécurité, 80.20Z
 - Activités d'enquête 80.30Z

Deux codes métiers ROME^o :

- K2502 : Management de la sécurité privée
 - K2503 : Agent de sécurité

^o Pour la partie « conditions d'exercer » :

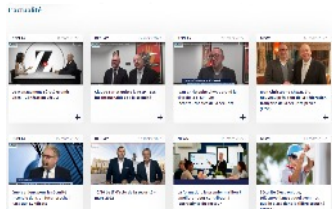
PRESENTATION DE LA SECURITE PRIVEE 2/4



PRESENTATION DE LA SECURITE PRIVEE 3/4

Les principaux groupements du secteur privé

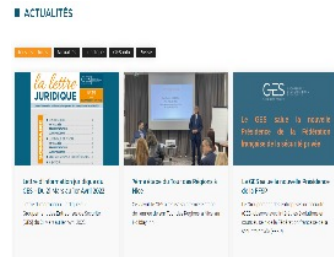
Fédération Française de la Sécurité Privée



<https://ffsp-securite.org/>

@ : contact@ffsp-securite.org

Groupement des entreprises de la Sécurité



<https://ges-securite-privee.org/>

@ : contact@ges-securite-privee.org

Organisation des Professionnels de la Sécurité Évènementielle



<https://www.opse-securite.org/>

Syndicat des Entreprises Union Française des Acteurs de Sûreté Aéroportuaire de Compétences en Sécurité



<https://www.sesa-surete.com/>



<https://ufacs.org/>

@ : contact@ufacs.org



PRESENTATION DE LA SECURITE PRIVEE 4/4

En France, le secteur de la sécurité privée en matière économique c'est :

- ↪ 12 300 entreprises, dont environ 3 750 entités employant au moins 1 salarié
- ↪ 280 entreprises de grande taille (100 salariés et plus)
- ↪ Un millier d'entreprises de taille intermédiaire (20 à 99 salariés)
- ↪ **37,5 % des établissements de sécurité privée sont situés en Ile-de-France**
- ↪ L'ensemble du secteur génère un chiffre d'affaires de 7,92 milliards d'euros
- ↪ **Les marchés privés représentent environ 80 % du chiffre d'affaires** des entreprises de sécurité en 2020, contre 20 % pour les marchés publics

LES BASSINS ET TERRITOIRES

La sécurité privée est présente partout ou presque, notamment dans les grandes agglomérations comme Paris, où elle est logiquement plus représentée (un tiers du marché national), mais également dans les villes balnéaires recherchées comme Cannes, notamment en période de festivals.

Ce sont les régions Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et PACA qui concentrent une large part des emplois.

Sur les 175 000 salariés en France, **l'Ile de France en représente 43 %, plus un besoin actuel situé autour de 10 000 emplois** ; agents de sécurité ou de surveillance principalement mais pas exclusivement.

En milieu rural, à l'écart des grands centres urbains, l'offre se fait logiquement plus rare. Les centres commerciaux, la grande distribution sont alors le principal débouché ; vigile de supermarché/lutte contre la démarque inconnue.

Depuis les attentas terroristes, le risque est mieux appréhendé. **Partout, les dispositifs de sécurité ont été revus à la hausse.** Le recours aux sociétés privées de sécurité reste soutenu, ne serait-ce que pour rassurer la clientèle aux abords des parkings, à l'entrée des magasins (fouille des sacs notamment..).

Le secteur de l'événementiel est aussi concerné avec des critères de recrutement qui ont évolué avec les risques supplémentaires.

Enfin, la certification QualiSécurité, délivrée par l'AFNOR, aux entreprises est recherchée.

LES EVOLUTIONS DU SECTEUR 1/2

La sécurité englobe aujourd'hui des périmètres de plus en plus étendus. Des métiers variés allant du moins exposé, comme opérateur de télésurveillance aux plus risqués comme convoyeur de fonds ou agent de protection rapprochée.

La sécurité est devenue une préoccupation croissante. De fait, avant même la mise en service d'un équipement (un hôtel, un centre commercial,...), **les personnels de sécurité sont les premiers embauchés.** Pris au sens le plus large, le secteur compte près de 250 000 salariés.

Un autre défi du secteur est une **plus grande féminisation des salariés.** En effet, les femmes ne représentent que 15 % des salariés contre 23% dans la police et la gendarmerie. Conscients de la situation, les professionnels travaillent à augmenter cette proportion.

Il y a également une forte concurrence entre tous les secteurs pour attirer les futurs salariés. **La branche a donc mis en place un certain nombre de mesures pour favoriser l'attractivité des métiers :**

- **L'augmentation des minima conventionnels** (+7,5 % à compter du 1^{er} janvier 2023 s'ajoutant aux 2,5% de 2022)
- Les négociations en cours sur la refonte des classifications permettront une augmentation sensible des rémunérations avec **un salaire minimum de 10% au dessus du SMIC.** Cette nouvelle classification entrainera également une valorisation salariale de certains postes (actuellement sous évalués) ainsi qu'une plus grande mobilité professionnelle des salariés
- L'amélioration des conditions de travail (ex. : accord durée minimale d'une période de travail)

LES EVOLUTIONS DU SECTEUR 2/2

Autres métiers, plus confidentiels, plus mystérieux aussi, mais néanmoins en fort développement, **les métiers de la sécurité internationale**. Ils offrent de nombreux débouchés à l'international, là où travaillent les opérateurs économiques privés français et européens, en zones à risques telles que le Moyen-Orient ou l'Afrique sub-saharienne.

Les ESSD (Entreprises de Services de Sécurité et de Défense) comme Corpguard (assistance militaire opérationnelle) sont en effet en pleine croissance. Une société comme GEOS emploie plus de 300 collaborateurs.

Ces opérateurs de sécurité se substituent au pouvoir régalien –avec son accord- pour prendre en charge la protection rapprochée des personnels, ambassades ou consulats ainsi que des grandes entreprises et leur patrimoine (télécoms, industrie pétrolière, BTP...), ayant des intérêts économiques et/ou géostratégiques dans les pays exposés au risque sécuritaire.

La sécurité du personnel étant devenue une obligation juridique, cela a favorisé le développement de sociétés de conseil, d'assistance aux entreprises et de protection des personnes et des biens (solutions de protection globale adaptées aux contraintes en zones sensibles).

A l'instar des grands groupes de sécurité américains, la mutation de la filière pourrait déboucher sur la constitution d'un futur géant de la sûreté qui pourrait regrouper les trois groupes Anticip, Risk&Co et CEIS.

Ce business à risque recrute principalement des anciens militaires, mais pas uniquement ; les spécialistes de la gestion du risque, de la gestion de crise, des réseaux et systèmes d'information, de l'ingénierie et de la logistique sont aussi recherchés.

LES OFFRES D'EMPLOI

en Décembre 2022

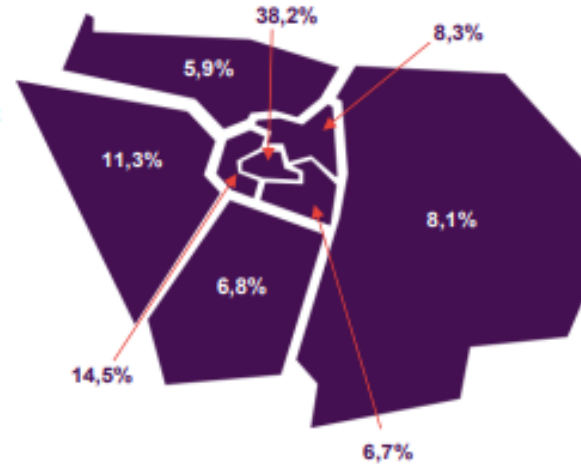
Sur 12 mois glissants	Offres d'emploi enregistrées	Evolution Annuelle
SECURITE PRIVEE	8 597	+15,3%
<i>dont alternance</i>	262	+61,7%
Tous secteurs	612 327	+22,9%

Source : Pôle emploi, STMT offres

Part SECURITE PRIVEE dans les offres d'emploi

1,4%

Répartition des offres d'emploi par département (tous secteurs)



- **79,4 % des offres sont durables** (73,5 % tous métiers)
- **72,6 % sont des offres en CDI** (contre 62,4 % tous métiers)
- **90,1 % sont des contrats de plus de 31 h** (contre 83,4 % tous métiers)

- 46,9 % des DE catégorie ABC sont DELD (44,8 % tous métiers)
- 66 % sont sans activité (contre 62,4 % tous métiers)
- 37,8 % ont plus de 50 ans (contre 28 % tous métiers)

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Situation au T4 2022 données brutes (moyenne trimestrielle)

Métiers spécifiques	Nombre DEFM * (cat. ABC)	Evolution Annuelle
SECURITE PRIVEE	17 760	-14,1%
Tous secteurs	961 140	-4,2%

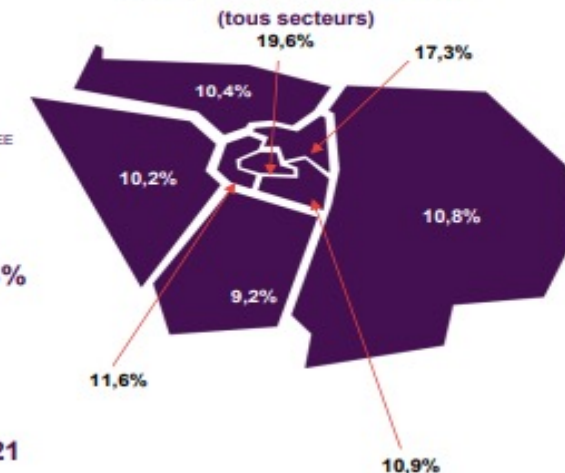
Source : Pôle emploi, STMT demande

* Demandeur d'Emploi Fin de Mois

Part SECURITE PRIVEE dans la DEFM

1,8%

Répartition des demandeurs d'emploi par département (tous secteurs)



Evolution de la DEFM base 100 : T1 2021

CONTEXTE GENERAL

Secteur en tension

Le secteur de la sécurité un secteur en tension. Situation amplifiée par les nouvelles conditions de la loi dite de Sécurité Globale, plus contraignantes sur l'accès à la profession :

- Obligation de cinq ans sur le territoire national
- Niveau minimal B1 en français pour les travailleurs étrangers (niveau 3^e).

Enfin, 30% environ des détenteurs de la carte ne la renouvellent pas à l'issue des cinq ans d'habilitation, ce qui accentue la pression sur les entreprises en générant des difficultés de recrutement supplémentaires.

L'emploi

Le secteur de la sécurité reste fortement pourvoyeur d'offres d'emplois en France, avec l'avantage d'une grande variété de métiers, à l'ouverture d'accès à des profils variés.

C'est un secteur dynamique, avec **+ 70 % d'offres d'emploi enregistrées en un an** (à fin mars 2022, données nationales). **Les entreprises du secteur ont travaillé** avec les acteurs sociaux et le gouvernement **avec comme premiers résultats une hausse des salaires et des mesures visant à transformer le secteur**  [Je clique ici !](#)

L'emploi salarié

Le secteur de la sécurité est principalement implanté en Ile de France avec 43 % des salariés employés en France. **Cela représente en Ile de France 84 200 salariés** soit 1,3 % de l'ensemble des salariés franciliens et cela dans 8260 entreprises.

Le secteur n'est pas uniquement destinée aux hommes ! Le secteur se féminise fortement. Les femmes agents de sécurité sont tout autant indispensables que les hommes, pour réaliser notamment des actes de contrôle sur le public féminin à l'entrée des enceintes sportives ou événementielles par exemple.

L'entreprise

C'est un secteur atypique où, en plus des 839 établissements d'un salarié et plus (chiffres Pôle emploi IdF) existent près de 7421 entreprises de zéro salarié entraînant une difficile compréhension et évolution du secteur.

LES PERSPECTIVES DES JEUX OLYMPIQUES 2024 1/5

Avec la perspective de la coupe du monde de rugby en 2023 et l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024) en France ce sont d'autant d'opportunités d'activités, d'emplois et de formations pour le secteur.

Les retours d'expérience des Jeux Olympiques de Londres (mobilisation de l'armée et de bénévoles pour combler le déficit de main d'œuvre) nous éclairent sur **la nécessité d'engager des actions visant l'attractivité** de la filière de la sécurité privée et l'identification de nouveaux leviers de sourcing pour trouver des professionnels dès maintenant.

Besoins spécifiques des JOP 2024

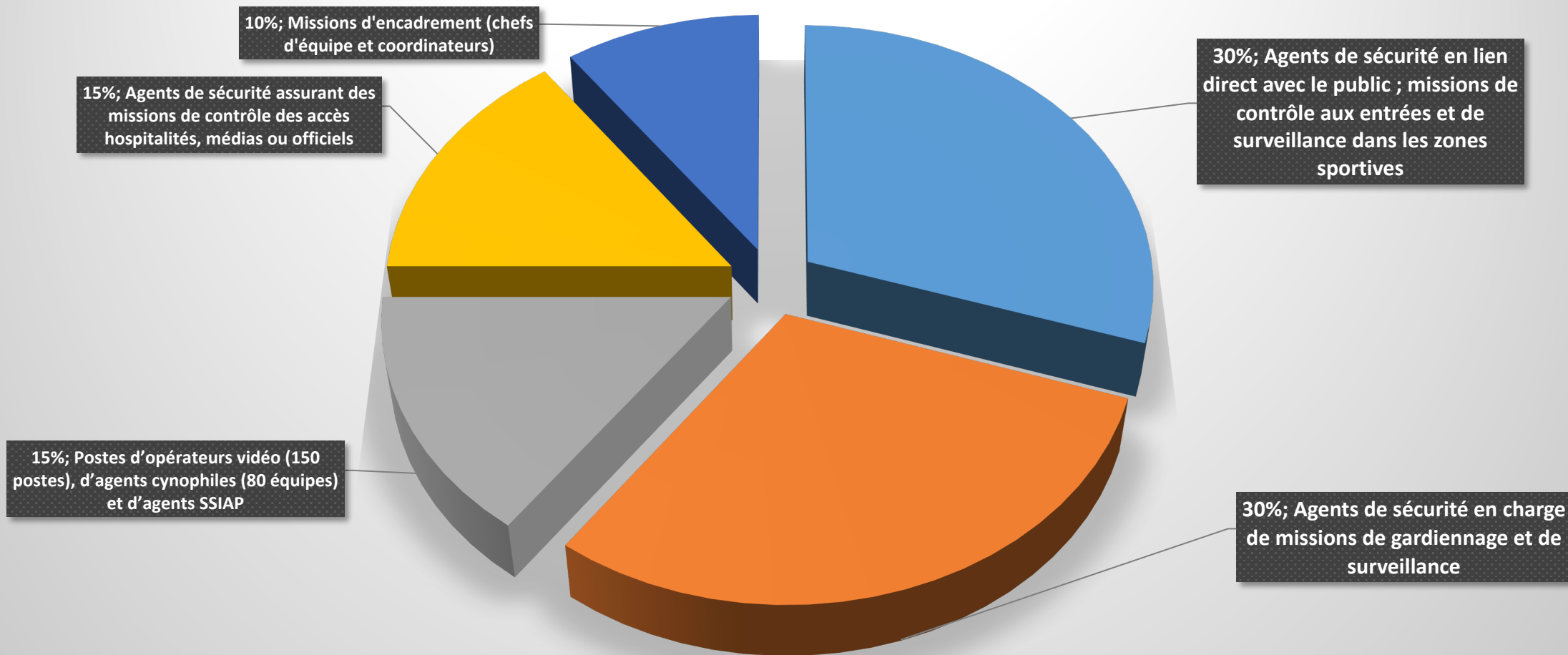
Le besoin de professionnels est estimé à **22 000 en pic d'activité** pour les besoins propres à Paris 2024, **30 000 avec les besoins périphériques** (renfort de personnels liés à l'afflux de spectateurs/touristes dans les aéroports, transports en commun, sites touristiques...).

En tenant compte des salariés actuels des entreprises qui seront mobilisés pour les jeux, **l'estimation des recrutements nécessaires est d'environ 15 000 personnes** pour assurer la sécurité tout au long des JOP 2024.

LES PERSPECTIVES DES JEUX OLYMPIQUES 2024 2/5

Les besoins par métier pour les JOP 2024 sont les suivants :

Les métiers de la sécurité privée recherchés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024



LES PERSPECTIVES DES JEUX OLYMPIQUES 2024 3/5

Evaluation des effectifs par zone et selon le pic de besoins durant les JOP

Zone d'emploi	Estimation besoin en pic
Paris Centre	8 600
Paris Nord	4 200
Paris Ouest	1 900
Paris Est	800
Bordeaux	800
Lille	900
Lyon	900
Marseille	400
Nantes	900
Nice	700
Saint-Etienne	700

LES PERSPECTIVES DES JEUX OLYMPIQUES 2024 4/5

Quel emploi après les Jeux Olympiques 2024 ?

L'emploi dans le secteur de la sécurité après les Jeux Olympiques est une question tout à fait légitime.

5 raisons d'être optimiste sur un maintien dans l'emploi dans le secteur de la sécurité après les JOP 2024

C'est un secteur en tension

Actuellement, un besoin non satisfait de 10 000 personnes

C'est un secteur en expansion chaque année

Le besoin de sécurité est réel tant dans les entreprises que dans la vie civile en général. Les opportunités seront omniprésentes.

C'est un secteur avec des mouvements naturels liés à l'âge de ses salariés (retraite), au turn-over et à l'évolution des métiers.

Les salariés peuvent évoluer au sein, ou hors de ces métiers, mais toujours dans ce secteur, du fait de compétences transverses valorisées.

C'est un secteur avec de nombreuses opportunités

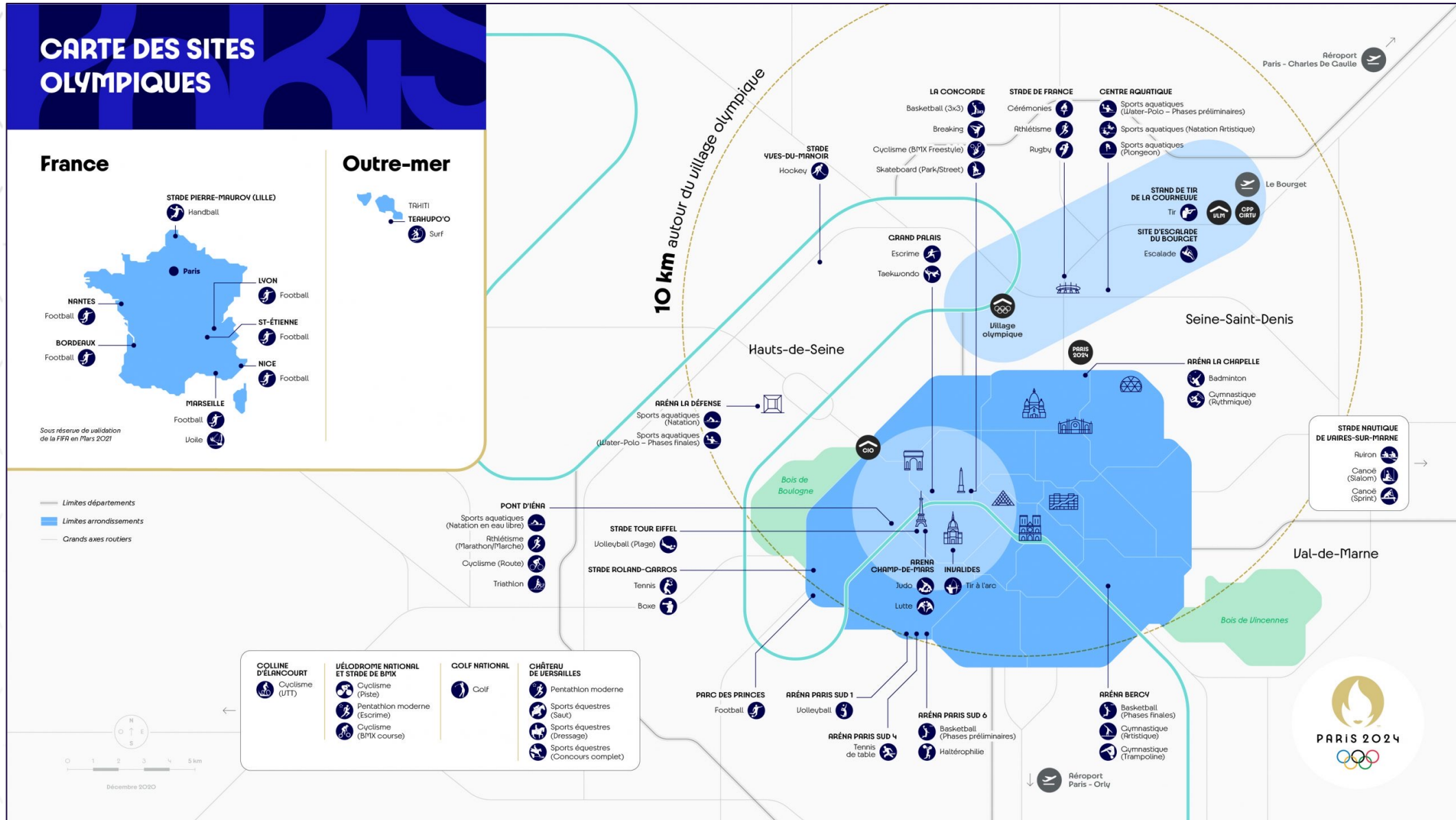
Il existe de nombreux métiers, diversifiés, aux qualifications multiples et souvent accessibles

Les besoins vers les nouveaux métiers seront de plus en plus nombreux dans les années à venir

Les personnes qui débutent aujourd'hui en tant qu'agent de sécurité pourront s'orienter vers les métiers de la télésurveillance, mais aussi ceux de la sécurité incendie ou autres (télésurveillance, aéroportuaire, cynophile..).

LES PERSPECTIVES DES JEUX OLYMPIQUES 2024 5/5

La cartographie des sites olympiques



RUBRIQUE 2 / L'ATTRACTIVITE DES METIERS DE LA SECURITE :

- LES CONDITIONS D'EMPLOI DES METIERS

- LES 12 IDEES RECUES

- LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU METIER

- LES METIERS DE LA SECURITE PRIVEE PAR FILIERE

Page

19

20

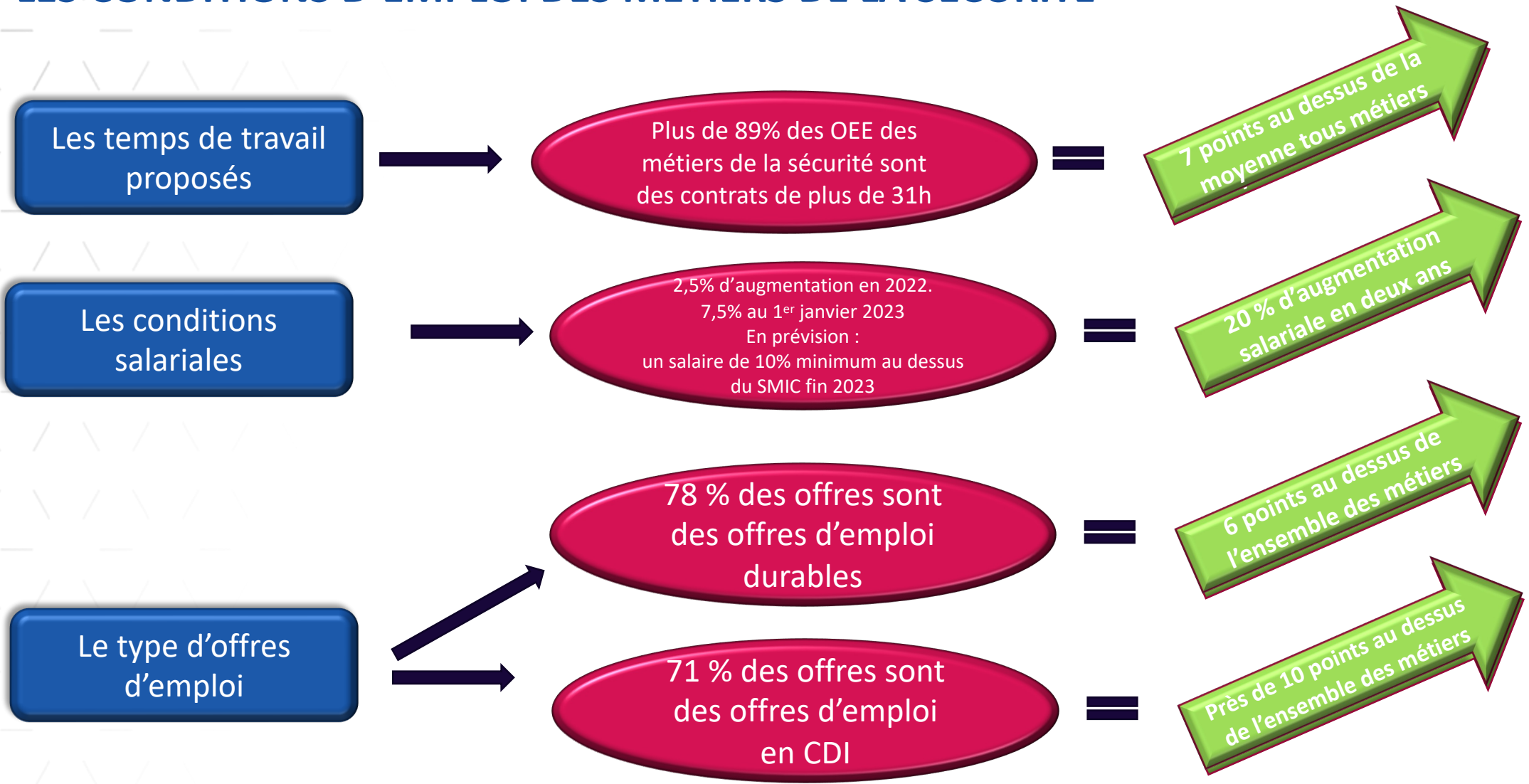
23

24



[SOMMAIRE](#)

LES CONDITIONS D'EMPLOI DES METIERS DE LA SECURITE





REPONDRE AUX 12 IDEES RECUES (1/3)

Ce ne sont que des CDD

72 % des offres sont en CDI contre 62 % tous secteurs confondus

Plus de 79 % des offres sont durables contre 73% tous secteurs confondus

Ce ne sont que des emplois à temps partiel

Près de 90 % des contrats sont de plus de 31h contre 83 % tous secteurs confondus

Les horaires sont morcelés... ou de nuit... ou les week-ends et jours fériés

Les employeurs ont fait des efforts importants pour délivrer des plannings cohérents

Les horaires « extraordinaires » peuvent donner lieu à des primes supplémentaires

Il n'y a pas d'évolution de carrière

On peut progresser en tant que chef d'équipe

La progression peut aussi être sur des missions différentes (vidéo surveillance, profiler..) et / ou avec des formations complémentaires (sécurité incendie, agent cynophile, sûreté aéroportuaire..)



REPONDRE AUX 12 IDEES RECUES (2/3)

C'est un métier difficile physiquement et sur le plan relationnel

La relation humaine est une compétence de plus en plus importante dans la profession

Les formations aident à la gestion des situations difficiles ainsi qu'à la gestion des conflits

C'est un métier de vigile de supermarchés

Les missions peuvent être diverses et variées et s'exercer dans des lieux différents ; musées, stades, salles de concert..

Les profils de postes sont variés

Ce n'est pas ouvert aux travailleurs handicapés

L'appellation d'agent de sécurité regroupe des métiers différents où, quel que soit le handicap, ou presque, chacun peut y trouver sa place (vidéo surveillance, sûreté aéroportuaire,..)

L'Agefiph contribue au financement de l'adaptation du poste de travail

Aucune compétence n'est requise

Cela demande des qualités humaines spécifiques :

- Relationnel
- Patience
- Compréhension de son environnement
- Ecoute

Cela demande des qualifications :

- Une formation obligatoire d'au moins 175 h
- Un niveau de français minimal (niveau B1)
- Une mise à jour des compétences obligatoire tous les cinq ans



REPONDRE AUX 12 IDEES RECUES (3/3)

Je n'ai pas l'âge requis

Trop vieux : une formation de 175h et j'ai ensuite la possibilité d'avoir un CDI jusqu'à la retraite

Trop jeune : Dès 18 ans c'est possible et la diversité des métiers offre des perspectives intéressantes

Je suis maman avec des contraintes

La profession adapte souvent ses recrutements pour permettre à des mamans de pouvoir gérer les enfants

Il y a souvent un recrutement de deux ou trois personnes pour un seul poste, notamment pour couvrir l'amplitude horaire. Cela permet une plus grande flexibilité horaire

Ce n'est pas un métier pour les femmes

16% des salariés sont des femmes mais.. toutes les entreprises souhaitent une plus grande féminisation

Certaines missions, tâches sont réservées aux femmes comme la palpation féminine, ce qui représente 50% du public potentiel.

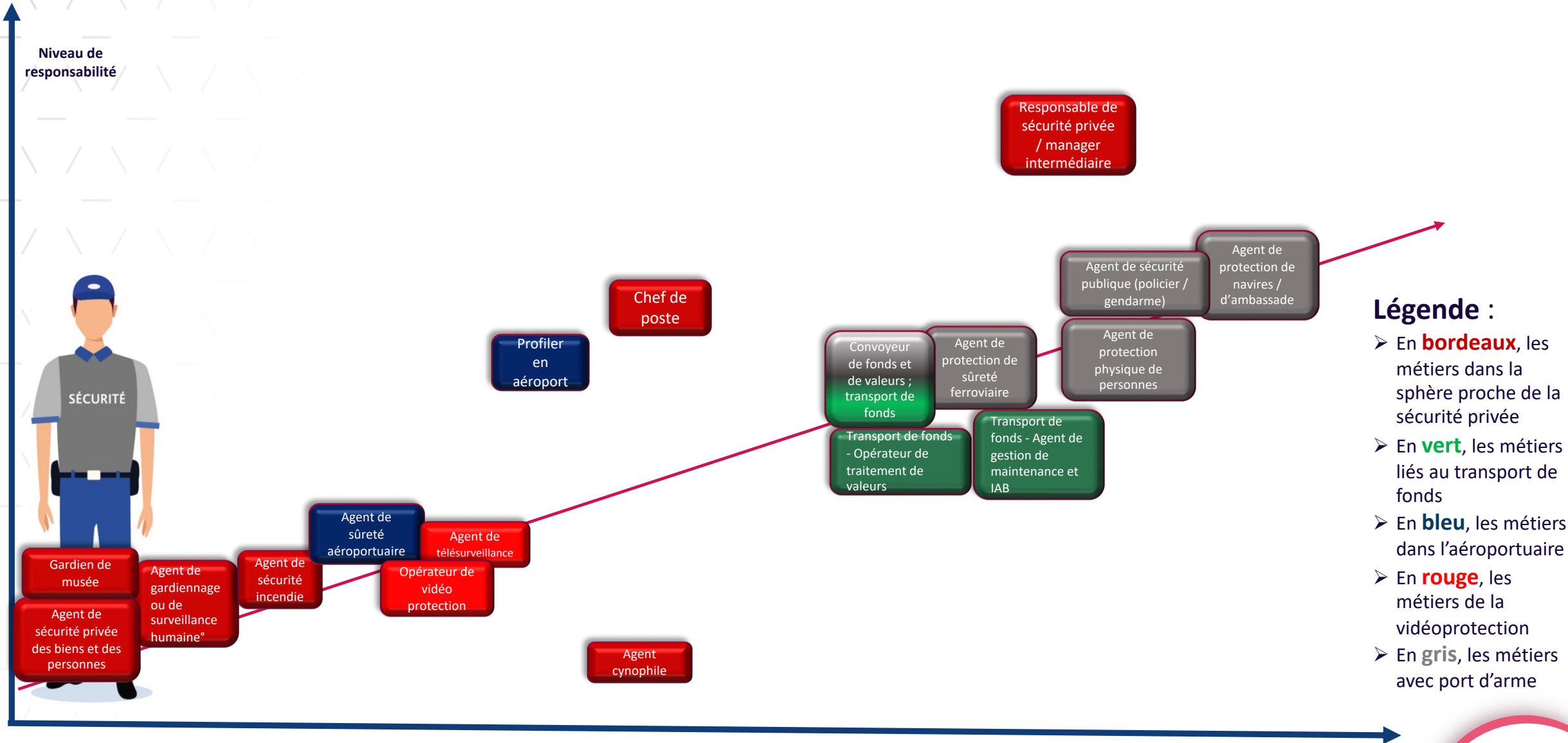
Le salaire est peu motivant

Récemment les salaires ont bénéficié d'une augmentation de 10% en moyenne via un accord de branche

Une nouvelle classification des métiers est en cours de négociation avec, à l'issue, une revalorisation salariale, prévue pour fin 2023

Le salaire minimal est supérieur au SMIC

LES EVOLUTIONS POSSIBLES DU METIER D'AGENT DE SECURITE DANS LE SECTEUR



Légende :

- En **bordeaux**, les métiers dans la sphère proche de la sécurité privée
- En **vert**, les métiers liés au transport de fonds
- En **bleu**, les métiers dans l'aéroportuaire
- En **rouge**, les métiers de la vidéoprotection
- En **gris**, les métiers avec port d'arme

Pour en savoir plus :

[Je clique ici !](#)

^o peut inclure l'usage de moyens électroniques



LES METIERS DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE PAR FILIÈRE

➤ De nombreux métiers, dont notamment :



RUBRIQUE 3 / LA FORMATION, LES CONDITIONS D'EXERCER, LA REGLEMENTATION ET L'HABILITATION :

- DES METIERS REGLEMENTES
- LA FORMATION
- CONDITIONS D'ACCÈS ET PRE-REQUIS A L'EMBAUCHE
- LES COMPETENCES RECHERCHEES
- HABILITATION CNAPS
- LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES
- BONNES PRATIQUES POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER CNAPS
- REGLEMENTATION SECURITE PRIVEE

Page

26

27

29

30

31

33

35

36



[SOMMAIRE](#)

DES METIERS REGLEMENTES

Liste des métiers réglementés par le Code de la Sécurité Intérieure

La sécurité privée est une profession réglementée par le livre VI du code de la sécurité intérieure (CSI) et sous le contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), établissement public sous tutelle du ministère de l'Intérieur.

- La surveillance humaine, contrôle d'accès, filtrage
- La surveillance par des systèmes électroniques de sécurité (télésurveillance et vidéoprotection)
- La sécurité dans les véhicules de transport public de personnes
- La sûreté aéroportuaire
- La sûreté portuaire
- La surveillance cynophile
- La sécurité privée armée
- Le transport de fonds
- La protection physique de personne
- Les recherches privées (détectives privés)

Sources : Plaquette institutionnelle du GES - 2022

Voir aussi l'habilitation CNAPS : [Je clique ici !](#)

LA FORMATION 1/2

Le secteur de la sécurité privée constitue un pôle de reconversion bien connu pour les militaires. Nombreux sont ceux qui, après leur carrière, travaillent dans le secteur de l'habitat (gardien d'immeuble par exemple) ou occupent des postes spécifiques en entreprise ou dans les sociétés privées de sécurité. Pour eux, l'accès est sans réel frein. Pour les autres, il faudra, dans un premier temps, passer par la case formation.

En formation initiale, il existe un bac pro métiers de la sécurité ainsi qu'un CAP agent de sécurité. Mais ces métiers attirent moins les jeunes de 16-25 ans. On y vient en général plus tardivement et souvent par défaut. Les métiers de la sécurité privée sont assez vastes et chaque spécialité a ses exigences.

La formation de base est le Titre à Finalité Professionnelle (TFP, ex CQP, depuis 2021) « Agent de Prévention et de Sécurité » (TFP APS). Il est **accessible sans condition de diplôme**, un niveau de classe de troisième suffit. Cette formation est proposée par de nombreux organismes de formation (voir volet formation)

*Le total des places de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi sont loin de couvrir les besoins de recrutement des entreprises, **de nombreuses places sont souvent disponibles, avec donc des embauches à l'issue.***

Attention ! Des structures privées proposent également des formations payantes, **hors financement Conseil Régional Ile de France ou Pôle emploi**, pour des coûts pouvant varier, à savoir autour de 800€ pour un SSIAP 1 et jusqu'à 1 600€ pour une formation complète d'agent de sécurité.

A noter que la plupart des titres exigent d'être remis à jour régulièrement, tout comme l'habilitation délivrée par le CNAPS, tous les cinq ans.

LA FORMATION 2/2

La sécurité privée se féminisant, de nombreux postes sont accessibles aux femmes.

On recrute notamment des candidates titulaires de la qualification ACVS (Agent Chargé des Visites de Sûreté) pour la sûreté portuaire ou de l'événementiel par exemple.

Le CQP ASA (Agent de sûreté Aéroportuaire) est obligatoire pour les agents de sûreté... aéroportuaire.

L'AFPA propose une formation qualifiante d'agent de sûreté et de sécurité privée qui est un titre homologué de niveau IV (anciennement niveau V).

Nouveau :

- **Le CQP PSGE (Participer à la Sécurité des Grands Evènements) : formation financée par Pôle emploi pour les demandeurs d'emploi et les étudiants**
- Le Campus sécurité de l'Université de Cergy propose une nouvelle formation à Bac + 1 en vidéo protection,
- Téléopérateur, ou télépilote, de drones : formations courtes de télépilote DGAC,
- Brevet drone, photogrammétrie : Drone Volt (Villepinte 93), Drony (Cormeilles-en-Parisis 95), Frenchidrone (Erbalunga20),
- le BTS assistant de manager des entreprises de sécurité-sûreté : UFA IFCV Levallois (92),
- Master 2 géopolitique et sécurité internationale : Institut Catholique de Paris,
- Master 2 Sécurité internationale et Défense : ILERI Paris, Lyon,
- Master sécurité & défense : Sciences Po Ecole d'affaires publiques,
- D.U. sécurité intérieure : Université Nancy-Lorraine.

A venir :

- Titre d'Intervenant en Surveillance Armée (ISA) niveau 4 (future carte professionnelle CNAPS). Agent de Surveillance Renforcée – Armé, cat B (arme de poing) ou D (Tonfa, matraque) : IFS Boulogne-Billancourt
- Projet de création d'un Campus d'Excellence des métiers de la sécurité en lien avec l'Université de Cergy-Pontoise et le cluster Security Systems Valley.

CONDITIONS D'ACCÈS

ET

PRÉ-REQUIS A L'EMBAUCHE

- **Niveau de langue B1 en français** validé par l'un des documents suivants :
 - Tout diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau égal au niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (brevet..) ;
 - Un DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) ou un DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française) délivrés par l'Éducation Nationale
 - Une attestation de comparabilité ENIC-NARIC (pour les ressortissants ayant obtenu un diplôme délivré à l'issue d'études suivies en français par les autorités de l'un des pays suivants : États francophone, Algérie, Maroc, Tunisie)
 - Une attestation de réussite au **Test de Connaissance du Français (TCF)** de France Education international, délivrée depuis moins de deux ans et équivalant au minimum au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR);
 - Une attestation de réussite au **Test d'Évaluation du Français (TEF)** de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), délivrée depuis moins de deux ans et équivalant au minimum au niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECR).
- **Accréditation CNAPS** **Il ne faut pas avoir commis d'actes délictueux ou d'incivilités** incompatibles avec un emploi en sécurité privée.
Un contrôle de moralité est effectué avec l'examen des :
 - ↪ TAJ : Traitement des Antécédents Judiciaires
 - ↪ FPR : Fichier des Personnes Recherchées
 - ↪ B2 : Bulletin n°2 du casier judiciaire
 - ↪ **B3 : pour les ressortissants étrangers**
- **Carte de séjour** Le ressortissant étranger (hors UE) doit être en possession d'une carte en cours de validité au moment de la demande. **Il devra justifier de cinq ans de résidence légale sur le sol français** (le récépissé de la demande de carte de séjour est pris en compte)
- **Formation sécurité obligatoire** : Titre à Finalité Professionnelle d'Agent de Prévention et de Sécurité (TFP APS).
Accessible dès le niveau 3^{ème}. Formation de 175h minimum ou formation sécurité événementielle : 106h minimum . Cette formation est à **actualiser tous les cinq ans**, c'est la formation Maintien et l'Actualisation des Connaissances (MAC).

Carte professionnelle délivrée par le CNAPS : durée de validité 05 ans

Liste des pièces à fournir : [Je clique ici !](#)

LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES 1/2

Agent de sécurité privée , le top 5 des compétences les plus recherchées par les employeurs

- 1 Surveiller les lieux, les biens et effectuer des rondes de prévention et de détection de risques
- 2 Contrôler la conformité d'entrée et de sortie de personnes et de biens
- 3 Repérer les anomalies, incidents et informer les forces de l'ordre et les clients
- 4 Vérifier les accès, les lieux (fermeture, présence d'objets, de personnes, ...), les équipements et les systèmes de sécurité et de prévention
- 5 Renseigner les supports d'intervention et d'activité (rapports, mains courantes, registres de sécurité, déclaration, ...).

Les agents de sécurité privée peuvent exercer dans différents domaines : l'aéroportuaire, évènementiel, transport...

Les étudiants, ou demandeurs d'emploi, qui bénéficieront de la formation de 106 h pourront exercer exclusivement dans l'évènementiel.

Responsable de sécurité privée, le top 5 des compétences les plus recherchées par les employeurs

- 1 Évaluer une situation à risques
- 2 Superviser une intervention de sécurité
- 3 Proposer des solutions techniques à un client
- 4 Évaluer des besoins de protection
- 5 Déterminer des actions correctives.

Pour aller plus loin : consultez les fiches métiers :

[Je clique ici !](#)

Les structures où s'exercent ces métiers

- Aéroport
- Collectivité territoriale
- Entreprise
- Entreprise de transport ferroviaire
- Entreprise publique/établissement public
- Établissement de jeux
- Établissement médical (hôpital, clinique)
- Foyer / centre d'hébergement
- Parc de loisirs
- Résidence de personnes âgées
- Site portuaire
- Société de sécurité
- Musée
- Salle de concert
- Etablissement sportif..

LES COMPÉTENCES RECHERCHÉES 2/2

SAVOIR

(je sais, j'ai appris)

Ensemble des connaissances théoriques et techniques

Avoir le sens de la communication
Etre rigoureux
Décrire des événements, des faits, de manière claire et factuelle
Collecter/saisir des infos dans un logiciel, une base de données

SAVOIR FAIRE

(je sais faire, je pratique)

Capacité à mettre en œuvre les savoirs acquis, développés au cours des expériences professionnelles

Surveiller
Contrôler
Respecter les règles, consignes, protocoles, process qualité
Consigner les activités sur un registre, une main courante
Rendre compte de son action, de risques ou d'anomalies, au responsable à l'écrit ou à l'oral

SAVOIR-ÊTRE PROFESSIONNEL

(j'agis en contexte professionnel)

Ensemble des manières d'agir, des attitudes en situation de travail

Avoir une présentation soignée
Respecter les règles, consignes, protocoles, process qualité
Adapter son comportement et langage selon l'interlocuteur
Avoir l'esprit d'équipe et le sens du service
Etre résistant au stress

HABILITATION CNAPS 1/4

Liste des formations aux activités privées de sécurité nécessitant une autorisation du CNAPS :

- Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques ;
- Agent de télésurveillance ;
- Agent cynophile ;
- Agent de sûreté aéroportuaire ;
- Agent de protection physique de personnes ;
- Agent de recherches privées ;
- Transport de fonds - convoyeur de fonds et de valeurs ;
- Transport de fonds - opérateur de traitement de valeurs ;
- Transport de fonds - agent de gestion de maintenance et d'installations automatisées bancaires (IAB) ;
- Opérateur de vidéo protection.

Voir aussi les métiers réglementés : [Je clique ici !](#)

HABILITATION CNAPS 2/4

Les demandes auprès du CNAPS sont de deux natures :

- **L'AUTORISATION PRÉALABLE D'ACCÈS À LA FORMATION** : autorisation permettant d'accéder à une formation dispensée par un organisme de formation autorisé par le CNAPS pour exercer la profession d'agent de sécurité privée. Elle est valable six mois.
- **LA CARTE PROFESSIONNELLE** : autorisation d'exercer dans le secteur de la sécurité (demande qui peut aussi être effectuée par l'entreprise pour ses futurs salariés). Elle est valable cinq ans et doit être renouvelée 3 mois avant expiration en justifiant d'un recyclage (le MAC).
- **LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR** :
 - 1- **Justificatif de domicile de moins de trois mois** (attention les factures de téléphone mobile ne sont pas prises en compte !)
 - 2- **Pièce d'identité** :
 - ↪ Pour les ressortissants français, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité.
 - ↪ Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la copie d'une pièce d'identité en cours de validité mentionnant la date et le lieu de naissance.
Si la pièce d'identité ne mentionne pas la date et le lieu de naissance, elle doit être accompagnée d'un extrait d'acte de naissance.
 - ↪ Pour les autres nationalités, la copie de leur titre de séjour en cours de validité portant autorisation d'exercer une activité salariée ; le titre de séjour doit être détenu depuis plus de 5 ans.
 - 3- L'équivalent **B3 du casier judiciaire du pays de naissance** (et non du casier judiciaire français) pour tous les étrangers, **y compris Union Européenne**. Il doit être daté de moins de 3 mois et accompagné de sa version traduite en **français par un traducteur assermenté** (art. R612-22 du code de la sécurité intérieure)
 - 4- **Justificatif de langue française** de niveau B1, pour les étrangers (cf arrête du 31/03/2022 : [Je clique ici !](#)). Voir slide 29 sur les prérequis pour plus de détails : [Je clique ici !](#)
 - 5- **Justificatif de préinscription** à une formation en vue d'acquérir l'aptitude professionnelle (fourni par l'OF) **Uniquement pour autorisation préalable**
 - 5- **Justificatif de l'aptitude professionnelle** (titre ou certificat obtenu à l'issue d'une formation permettant l'exercice de la profession) **Uniquement pour 1^e demande de carte**
 - 5- **Justificatif de de maintien et actualisation des compétences** (MAC) **Uniquement pour renouvellement de la carte professionnelle**

HABILITATION CNAPS 3/4

La complétude de la demande peut se faire en ligne ou par courrier :

1. Faire sa demande en ligne (téléservices du CNAPS) : [Je clique ici !](#)

- le téléservice du CNAPS est vivement recommandé, il autorise une transmission rapide et sécurisée des justificatifs
- le téléservice permet également de suivre l'état d'avancement de l'instruction, via n° de dossier (de type 013-2022-11-01-20220XXXXX)

2. Faire sa demande par courrier (recommandé AR conseillé) :

- ajouter à la liste des pièces communes :
 - soit ce formulaire papier de demande d'autorisation préalable d'accès à la formation [Je clique ici !](#)
 - soit ce formulaire de demande de carte professionnelle (1^e demande) [Je clique ici !](#)
 - soit ce formulaire de demande de renouvellement [Je clique ici !](#)
- à réception du dossier papier, le CNAPS délivre un accusé de réception (et un n° de dossier de type 013-2022-11-01-20220XXXXX)

NB 1 : il est impératif d'accompagner le candidat à la constitution et à l'envoi de son dossier, en vérifiant bien que toutes les pièces demandées soient présentes et de vérifier avec lui la réception du mail et sa validation.

NB 2 : validité de la CNI. Une CNI délivrée avant 2014 est prolongée automatique de 5 ans si le titulaire était majeur au moment de sa délivrance et si la carte était encore valide le 1er janvier 2014.

NB 3 : exigence des 5 ans. Le candidat doit présenter un titre de séjour sur le territoire français d'au moins 5 ans (ou plusieurs, renouvelés) ; dans les faits, l'utilisateur a juste à produire son titre de séjour du moment afin que le CNAPS s'assure qu'il dispose d'un numéro de titre de séjour. L'historique de l'ancienneté du droit au séjour sur le territoire est vérifié par les délégations au moyen d'une consultation de la base de données nationale de la direction générale des étrangers en France (DGEF). Les récépissés de demande de carte de séjour sont pris en compte dans le calcul de l'historique.



L'utilisateur n'a pas à démontrer l'ancienneté de son séjour ; le CNAPS dispose d'un moyen fiable de vérifier cette condition.

FICHE REFLEXE DU CNAPS

BONNES PRATIQUES A PARTAGER

	POINTS D'ATTENTION SUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS	POINTS D'ATTENTION SUR LES ETAPES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS
SUR LA FORME	<p>1- Vérifier que la pièce d'identité est bien valide et bien lisible (<i>date, lieu de naissance, nom, prénom et la photocopie doit être de qualité</i>).</p> <p>Bon à savoir ! Depuis 2014 la durée de validité de la CNI a été prolongée à 15 ans mais 2 conditions doivent être réunies, être majeur au moment de la délivrance de la carte et cette carte doit être encore valide au 1er janvier 2014.</p> <p>2- Le CERFA de demande d'autorisation préalable doit être bien rempli et signé par l'utilisateur.</p> <p>3- L'organisme de formation doit veiller à bien apposer son tampon et signer le document. Pour suivre l'évolution du dossier consulter le téléservice du CNAPS avec le nom du stagiaire et le numéro de dossier (exemple : 075-2022-07-20-2022075944).</p>	
SUR LE FOND	<p>1- Rappeler aux usagers ressortissants étrangers, l'exigence d'être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (4 bis de l'art L.612-20 du CSI, art 23 Loi SGPL). Assouplissement appliqué à l'égard des récépissés qui peuvent désormais être pris en compte pour le calcul de la durée de 5 ans de présence régulière et continue sur le territoire.</p> <p>2- Pour les ressortissants étrangers, veiller à ce qu'ils fournissent le Bulletin n°3 du casier judiciaire délivré par une autorité judiciaire du pays d'origine de moins de 3 mois et traduit en langue française (car souvent dans les demandes dématérialisées ce document B3 est absent). Exception : pour les ressortissants étrangers ayant un statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, l'absence de B3 n'est pas un motif de refus.</p> <p>3- Nouvelles règles en vigueur en matière de justificatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de domicile : <i>se référer au site internet du CNAPS pour connaître la liste de documents recevables</i> http://www.cnaps.interieur.gouv.fr (nouveau : facture de téléphone fixe recevable). - Lettre d'intention d'embauche pour "Agent de Sécurité Aéroportuaire" (ASA). - Justificatif de connaissance de la langue française niveau B1 : seules les attestations TCF, TEF, DELF et DCL sont valables ainsi qu'une attestation de comparabilité ENIC-NARIC. <p>Ne sont pas recevables : les certifications CLOE et les dispenses de langue de l'OFII (office français de l'immigration et de l'intégration).</p>	<p>1- L'utilisateur doit déposer sa demande au moins deux mois avant l'entrée en formation.</p> <p>2- A titre informatif pour les organismes de formation : Lorsque le dossier est complet et ne nécessite pas d'enquête (accord simple), il est traité en 7 jours en moyenne (89,2% des cas). En revanche, les dossiers soumis à une enquête approfondie de moralité prennent davantage de temps à l'instruction et ils sont pour l'essentiel orientés en refus (<i>délai de réponse en moyenne 2 mois</i>) - Ce délai prolongé est lié à la nécessité de consulter des autorités externes (tribunaux, services de police et de gendarmerie). Enfin, les usagers peuvent garder le silence sur le résultat du traitement de leur dossier notamment en cas de décision de refus.</p> <p>3- Afin de tenir compte du risque de refus, le nombre de participants aux formations doit être supérieur au nombre de places effectivement prévues.</p>

Document
CNAPS

REGLEMENTATION SECURITE PRIVEE

Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure (CSI)

Le code de la sécurité intérieure (CSI) est un ensemble de 8 livres détaillant le devoir qu'a l'État d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens.

En particulier, le livre VI du code de la sécurité intérieure présente les Activités Privées de Sécurité dont les entreprises adhérentes du GES dépendent.

[LE LIVRE VI DU CSI SUR LE SITE LEGIFRANCE](#)

Code de déontologie

Le Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité a été créé par le décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012, au moment de la mise en place du CNAPS.

Ce code de déontologie prend place dans la partie réglementaire du livre VI du code de la sécurité intérieure. A ce titre, il s'impose à l'ensemble des entreprises, dirigeants et salariés de la sécurité privée et donne à des contrôles et des sanctions disciplinaires, le cas échéant, par le CNAPS.

[BON DE COMMANDE CODE DE DÉONTOLOGIE](#)

Sécurité privée et sécurité incendie

La sécurité privée et la sécurité incendie relèvent de deux réglementations différentes. Une société de sécurité privée peut exercer des missions de sécurité incendie à titre connexe de son activité principale à partir du moment où elle respecte les règles qui régissent cette activité. De même, une société de sécurité incendie peut exercer des activités de sécurité privée sous la même réserve de respect des dispositions qui les régissent.

Par ailleurs, une entité juridique dotée d'un service interne de sécurité peut également exercer ces deux missions sous réserve du respect des dispositions spécifiques qui les régissent. Certaines dispositions réglementaires spécifiques excluent tout exercice simultané des deux missions par un nombre minimal d'agents du fait du lieu d'exercice (ERP, IGH pour la mission sécurité incendie, certaines surfaces commerciales pour la mission de sécurité privée).

[CIRCULAIRE DU 12 AOÛT 2015 SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE ET LA SÉCURITÉ INCENDIE](#)

Une décision essentielle du Conseil Constitutionnel en 2015 suite à une QPC

A l'occasion d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a estimé qu'un dirigeant d'entreprise de sécurité devait être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Le Conseil constitutionnel a été saisi le 11 février 2015 par le Conseil d'État d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur le 1° de l'article L. 612-7 du code de la sécurité intérieure : cette disposition soumet à la condition d'« être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen » la délivrance de l'agrément « Dirigeant ».

Le Conseil constitutionnel a jugé le 1° de l'article L. 612-7 du code de la sécurité intérieure conforme à la Constitution. Il a d'abord relevé que le législateur avait entendu assurer un strict contrôle des dirigeants des entreprises exerçant des activités privées de sécurité qui, du fait de leur autorisation d'exercice, sont associées aux missions de l'État en matière de sécurité publique. Le Conseil constitutionnel a ensuite jugé que le motif d'intérêt général lié à la protection de l'ordre public et de la sécurité des personnes et des biens justifie la différence de traitement dénoncée par le requérant qui est fondée sur un critère en rapport direct avec l'objectif de la loi.

[DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL](#)

RUBRIQUE 4 / VOLET DEMANDE :

- LES QUESTIONNAIRES DE POSITIONNEMENT – DETECTION DE POTENTIELS

- LES PARCOURS POSSIBLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

- LES FICHES METIERS

Page

38

39

43



[SOMMAIRE](#)

LES QUESTIONNAIRES DE POSITIONNEMENT – DÉTECTION DE POTENTIELS

En cours de finalisation

LES PARCOURS POSSIBLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

J'ai de l'expérience dans le métier et j'ai le niveau B1, je vérifie mon habilitation (carte pro)

Etapes

Je vérifie la durée de validité de ma carte

Je mets à jour mes compétences

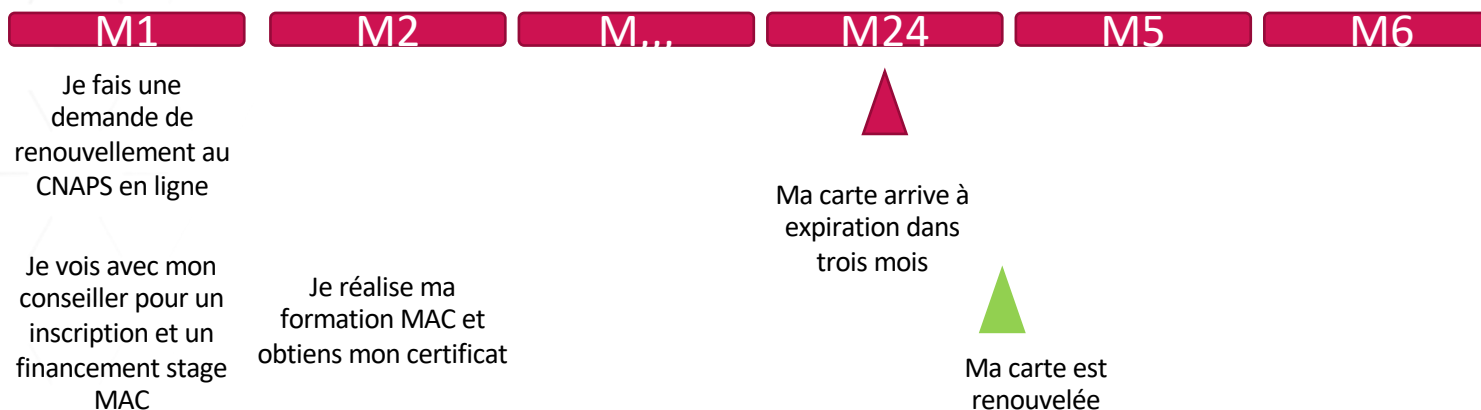
Je recherche un emploi

Etapes

Je vérifie la durée de validité de ma carte

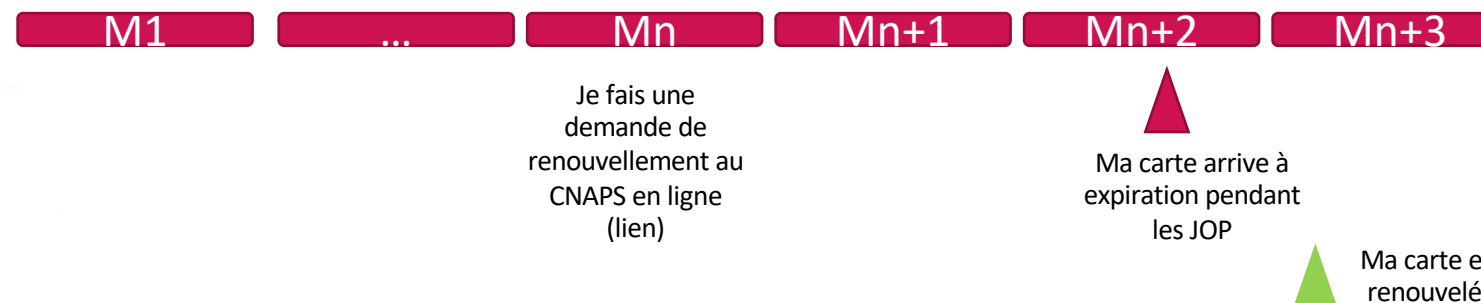
Je mets à jour mes compétences

Je recherche un emploi



Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE
- Donner une information claire au DE sur le financement du MAC (AIF)



Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE

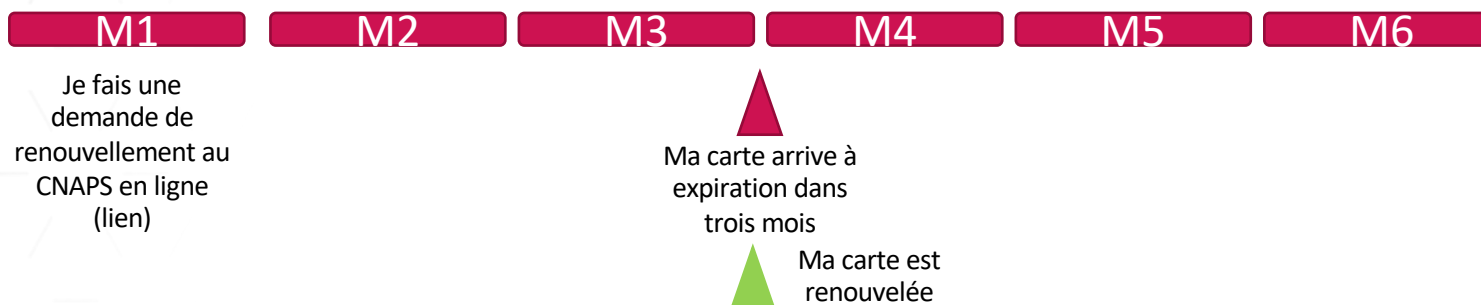
LES PARCOURS POSSIBLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

J'ai de l'expérience dans le métier, j'ai le niveau B1 mais je dois renouveler ma carte

Etapes

Je vérifie la durée de validité de ma carte

Je recherche un emploi



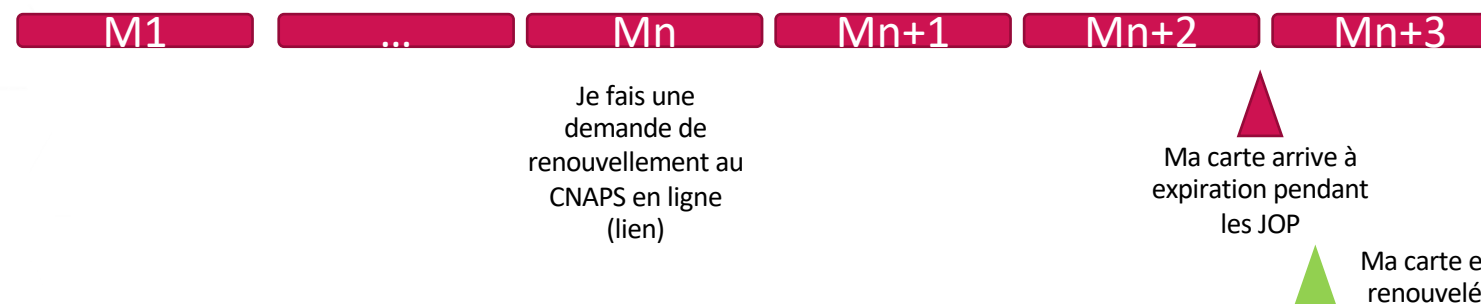
Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE

Etapes

Je vérifie la durée de validité de ma carte

Je recherche un emploi



Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE

LES PARCOURS POSSIBLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Je ne travaille pas dans le métier, je souhaite m'orienter vers le métier d'agent de sécurité

Etapes

Je valide mon projet professionnel

Je me forme

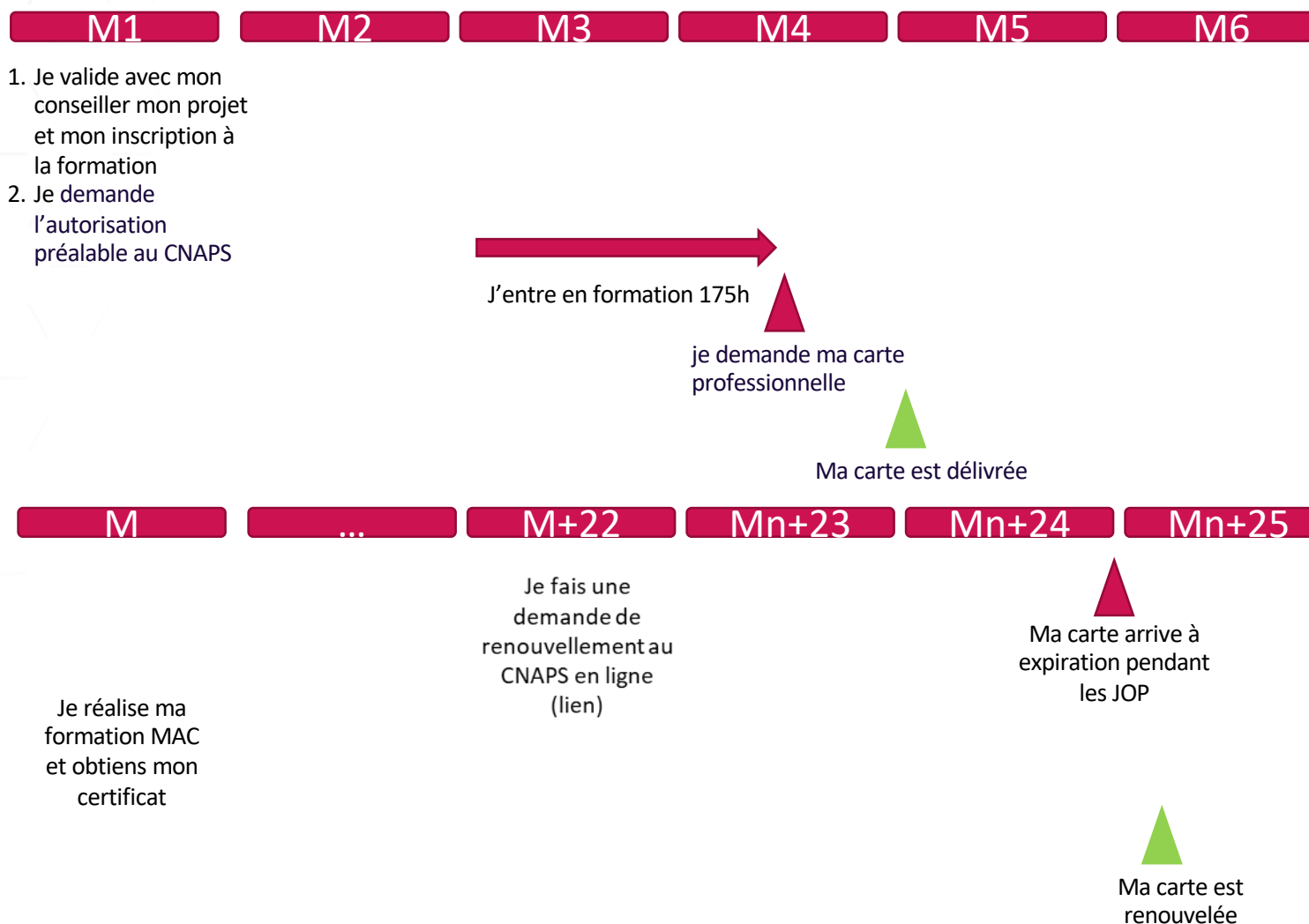
Je recherche un emploi

Etapes

Je vérifie la durée de validité de ma carte

Je mets à jour mes compétences

Je recherche un emploi



Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE
- Délais de traitement pour l'obtention de la carte professionnelle

Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE

LES PARCOURS POSSIBLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Je ne travaille pas dans le métier, je souhaite m'orienter vers le métier agent de sécurité événementiel (stadier)

Etapes

Je valide mon projet professionnel

Je me forme

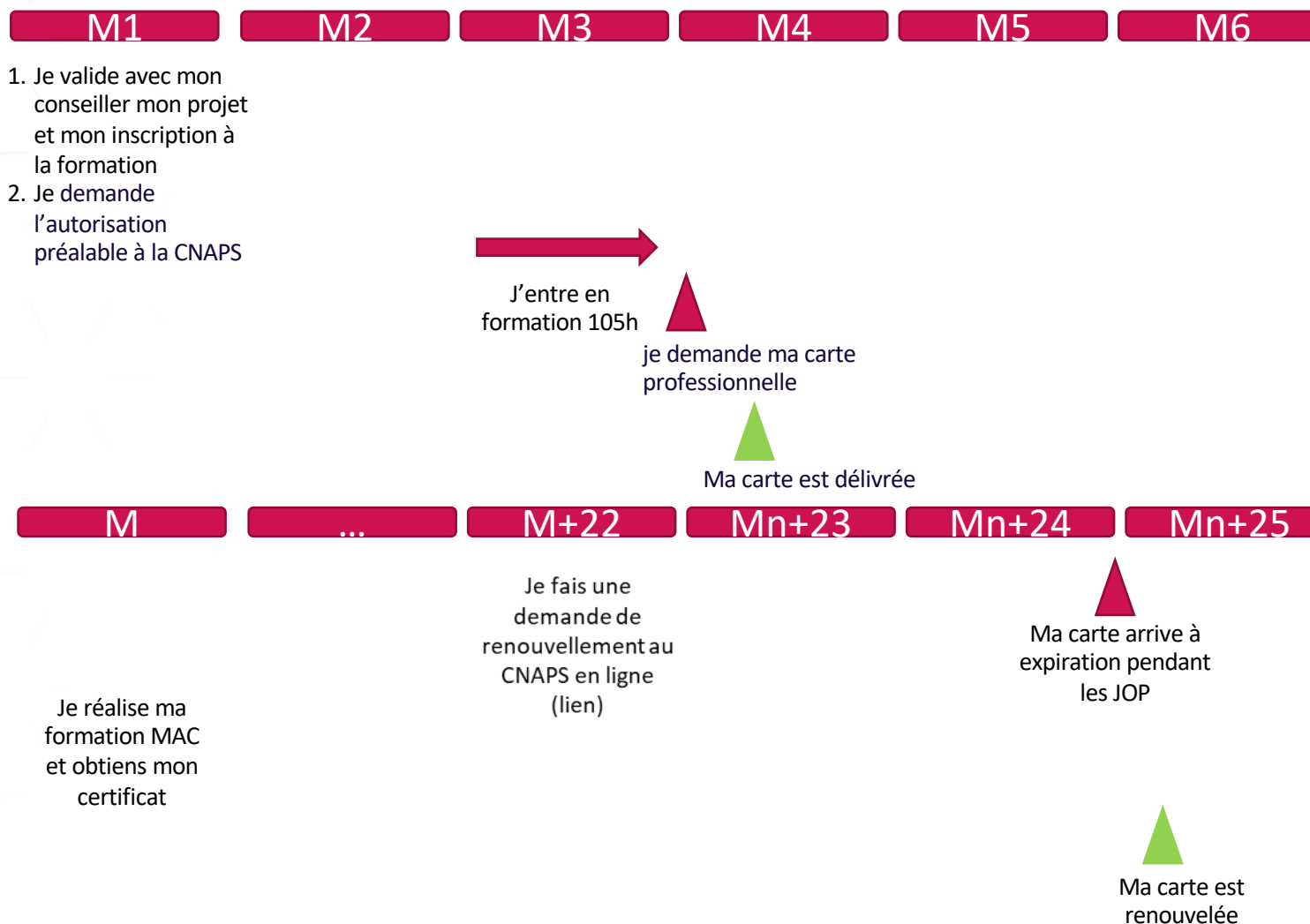
Je recherche un emploi

Etapes

Je vérifie la durée de validité de ma carte

Je mets à jour mes compétences

Je recherche un emploi



Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE
- Délais de traitement pour l'obtention de la carte professionnelle

Blocages, freins ou points à vérifier

- Mise à disposition par le CNAPS de la liste des pièces à réunir
- Délais de traitement clairs et visibilité sur l'avancée de la procédure pour le DE

LES FICHES METIERS : Responsable sécurité ROME K2502 - 1/2



Domaine professionnel : Management de sécurité privée



Métier : Responsable sécurité



Code ROME : K2502

Top 5 des savoir-faire les plus recherchés par les entreprises (par ordre décroissant)

- 1 Évaluer une situation à risques
- 2 Superviser une intervention de sécurité
- 3 Proposer des solutions techniques à un client
- 4 Évaluer des besoins de protection
- 5 Déterminer des actions correctives



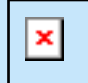

Les savoir-être les plus recherchés par la profession (par ordre décroissant)

- 1 Autonomie
- 2 Rigueur
- 3 Travail en équipe
- 4 Réactivité
- 5 Sens de la communication
- 6 Sens de l'organisation
- 7 Capacité à fédérer



Savoir-faire et savoir-être principaux identifiés par la profession

LES FICHES METIERS : Responsable sécurité ROME K2502 - 2/2

 Domaine professionnel : Management de sécurité privée	 Métier : Responsable Sécurité	 Code ROME : K2502
Conditions de travail acceptées	Conditions d'exercice	Formation métier
Structures <ul style="list-style-type: none"> • Aéroport • Collectivité territoriale • Entreprise • Entreprise publique/établissement public • Établissement de jeux • Établissement médical (hôpital, clinique, ...) • Parc de loisirs • Site portuaire • Société de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ou plusieurs habilitations (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes -SSIAP 3-, ...) peu(vent)t être requise(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme de niveau Bac professionnel à Bac+2 (BTS, DUT, ...) dans le secteur de la sécurité.
Interactions <ul style="list-style-type: none"> • Contact avec différents intervenants et institutionnels (clients, publics, police, gendarmerie, pompiers, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire et une carte professionnelle valable 5 ans (ou un agrément pour les directeurs d'enquêtes privées), délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) sont obligatoires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible avec une expérience professionnelle dans les secteurs de la sécurité et de la défense sans diplôme particulier. • Niveau Bac+3 (licence professionnelle, titre professionnel) est requis pour les agents de recherches privées.
Conditions de travail pouvant être nécessaires pour le poste <ul style="list-style-type: none"> • Au domicile de particulier • En extérieur • Travail en indépendant • Varie selon le secteur (aéroportuaire, événementiel, transport, ...), l'activité (exploitation, conseil, ...), le mode d'organisation et le type de prestation. • Peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le port d'arme est soumis à autorisation préfectorale 	Vidéo pour faire connaître ce métier  <p><i>Source: Pôle emploi</i></p>

LES FICHES METIERS : agent de sécurité ROME K2503 - 1/2



Domaine professionnel : Sécurité et surveillance privés



Métier : Agent / Agente de sécurité



Code ROME : K2503

Top 5 des savoir-faire les plus recherchés par les entreprises (par ordre décroissant)

- | | |
|---|---|
| 1 | Surveiller les lieux, les biens et effectuer des rondes de prévention et de détection de risques |
| 2 | Contrôler la conformité d'entrée et de sortie de personnes et de biens |
| 3 | Repérer les anomalies, incidents et informer les forces de l'ordre et les clients |
| 4 | Vérifier les accès, les lieux (fermeture, présence d'objets, de personnes, ...), les équipements et les systèmes de sécurité et de prévention |
| 5 | Renseigner les supports d'intervention et d'activité (rapports, mains courantes, registres de sécurité, déclaration, ...) |

Les savoir-être les plus recherchés par la profession (par ordre décroissant)

- | | |
|---|--------------------------|
| 1 | Autonomie |
| 2 | Rigueur |
| 3 | Réactivité |
| 4 | Travail en équipe |
| 5 | Sens de la communication |
| 6 | Gestion du stress |
| 7 | Capacité d'adaptation |



Savoir-faire et savoir-être principaux identifiés par la profession

LES FICHES METIERS : agent de sécurité ROME K2503 - 2/2



Domaine professionnel : Sécurité et surveillance privées



Métier : Agent / Agente de sécurité



Code ROME : K2503

Conditions de travail acceptées

Structures

- Aéroport
- Collectivité territoriale
- Entreprise
- Entreprise de transport ferroviaire
- Entreprise publique/établissement public
- Établissement de jeux
- Établissement médical (hôpital, clinique, ...)
- Foyer / centre d'hébergement
- Parc de loisirs
- Résidence de personnes âgées
- Site portuaire
- Société de sécurité

Interactions

- Contact avec différents intervenants et institutionnels (publics, police, gendarmerie, pompiers, ...)
- Clients, visiteurs, ...

Conditions de travail pouvant être nécessaires pour le poste

- Varie selon le secteur (aéroportuaire, événementiel, transport, ...), le mode d'organisation, le type de public (clients, visiteurs, ...) et d'équipement (télésurveillance, ...).
- Peut s'exercer les fins de semaine, jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes
- Le port d'une tenue professionnelle (Protection Travailleur Isolé -PTI-, ...) peut être requis.

Conditions d'exercice

- Une ou plusieurs habilitations (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes -SSIAP 3-, ...) peu(vent)t être requise(s)
- Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire et une carte professionnelle valable 5 ans (ou un agrément pour les directeurs d'enquêtes privées), délivrée par le CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) sont obligatoires.
- Le port d'arme est soumis à autorisation préfectorale

Formation métier

- Diplôme de niveau CAP/BEP à Bac (général, professionnel, ...).
- Accessible avec une expérience professionnelle dans le secteur de la sécurité et de la défense sans diplôme particulier.

Vidéo pour faire connaître ce métier



Source: Pôle emploi



Accessible par une adaptation au poste selon les échanges avec la profession

LES PRÉ-REQUIS ET VOIES D'ACCÈS

Afin de pouvoir exercer son métier en conformité avec la loi, l'agent de sécurité de l'événementiel doit posséder :

- Un casier judiciaire compatible avec le métier,
- l'agrément des agents de sécurité pour la palpation de sécurité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages à main (décret n°2005-307 du 24 Mars 2005),
- la preuve de son aptitude professionnelle par une certification (Décret n° 2007-1181 du 03/08/2007)
- la Carte professionnelle, l'autorisation préalable et l'autorisation provisoire des employés salariés d'entreprises privées de sécurité (Décret n° 2009-137 du 09/02/09)
- l'attestation « Prévention secours civique 1 »

CQP AGENT DE SECURITE EVENEMENTIEL

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Le métier d'« agent de sécurité de l'événementiel » consiste à assurer l'accueil, la sécurité des spectateurs et le bon usage d'un lieu, lors de manifestations sportives ou culturelles par une surveillance appropriée.

Les fonctions principales de ce métier sont:

- l'accueil du public en témoignant d'une relation de qualité ainsi que le bon usage d'un lieu
- la prévention et la dissuasion des actes malveillants au titre de la sûreté (détection et analyses des dysfonctionnements)
- l'intervention en situation d'urgence
- l'assistance aux personnes par les premiers secours.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

L'agent de sécurité de l'événementiel sera capable de :

- appliquer ses connaissances en matière de législation, de réglementation et de codification en usage dans la sécurité d'une enceinte ouverte au public
- exercer ses activités dans le respect des règles professionnelles et déontologiques
- faire preuve de maîtrise de soi et de réactivité appropriée dans la gestion des conflits
- contrôler les entrées par vérification des bagages et palpation de sécurité ainsi que réguler les flux,
- repérer un risque, prévenir sa hiérarchie, alerter les secours compétents (police nationale et pompiers),
- agir et réagir en cas de trouble, de danger, d'accident, d'incendie,
- porter assistance, effectuer les premiers secours

SECTEURS ET ZONES D'ACTIVITÉS

L'agent exerce ses fonctions :

- soit dans une entreprise pourvue de son propre service de sécurité et/ou sûreté
 - clubs sportifs (football, rugby...)
 - sociétés gestionnaires d'espaces omnisports et d'équipements sportifs
 - sociétés organisatrices de festivals, de concerts, de spectacles
 - salles de spectacles
 - équipements sociaux, culturels et touristiques.
- soit auprès des entreprises clientes mentionnées ci-dessus pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention, de sécurité et/ou de sûreté.

RUBRIQUE 5 / VOLET FORMATION :

- FORMACODES

- SESSIONS CONVENTIONNEES

- MAC (MAINTIEN ET ACTUALISATION
DES COMPETENCES)

- FINANCEMENT DES FORMATIONS ET
REMUNERATION

Page

49

50

51

53



[SOMMAIRE](#)

LES FORMACODES

- 31814 Sécurité aérienne,
- 31875 Sécurité Transport,
- 42005 Maître-chien,
- 42801 Télésurveillance,
- 42810 Surveillance Gardiennage Locaux,
- 42811 SSIAP,
- 42812 Protection Rapprochée,
- 42813 Transport Fonds,
- 42820 Surveillance Sécurité Magasin,
- 42821 Surveillance Grands Evènements,
- 42822 Surveillance Protection Gardiennage,
- 42829 Sauvetage Secourisme Travail (SST),
- 42841 Surveillance Sécurité IGH,
- 42850 Surveillance Sécurité ERP,
- 42854 Défense prévention sécurité,
- 42856 Formation Formateur Sécurité,
- 42876 Sécurité Incendie

LES SESSIONS DE FORMATION CONVENTIONNEES

Plusieurs types de qualification :

➤ NIVEAU 3 :

- *Agent de prévention et de sécurité* (TFP APS) : 175h minimum (MAC APS 31h ou 24h si SST < 2 ans)
- *SSIAP 1* : 67h (recyclage 14h)
- *SST* : 14h (MAC SST 7h)
- *Chef d'équipe sécurité incendie* (SSIAP 2) : 70h (recyclage 14h)
- *Agent de sûreté aéroportuaire* (TFP ASA) : 182h minimum
- *Agent de sécurité cynophile* (TFP ASC) : 315h minimum (MAC ASC 52h)
- *Agent de protection physique des personnes* (TFP A3P) : 252h minimum (MAC A3P 38h)

➤ NIVEAU 4 :

- *Agent de sûreté et de sécurité privée* (TP A2SP) : 423h minimum (MAC APS 31h ou 24h si SST < 2 ans)
- *Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance* (TP OVT) : 242h minimum (MAC OVT 49h)
- *Chef de service sécurité incendie* (SSIAP 3) : 216h minimum (recyclage 21h)

Des sessions de formation en nombre :

Saturer 20 000 parcours de formation pour les JOP 2024, quel que soit le financeur (REGION + PÔLE EMPLOI + OPCO) :

- 2023 : 14 000 places
- 2024 - 1er semestre : 6 000 places
- **Conseillers Pôle emploi** : un outil pour vous repérer : cartographies des sessions disponible sur le U:\

[Je clique ici !](#)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) POUR AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE 1/2

Objectifs de la formation

Maintenir et actualiser les compétences d'agent de prévention et de sécurité.
Mettre à jour sa pratique professionnelle au regard de l'évolution réglementaire et technique.
Renouveler la validité de sa carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

Durée : 31H

Pré-requis

Détenir une carte professionnelle en cours de validité permettant d'exercer dans les activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage ou détenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cas de Carte Professionnelle périmée.

Formacode : Prévention sécurité = 42854

Cette formation est nécessaire à l'employabilité du demandeur d'emploi.

Elle n'est pas financée via des dispositifs collectifs (Programme régional de formation et emploi (PRFE Région) ou AFC ou POEC).

La **mobilisation de l'AIF** doit être la **modalité préconisée** pour financer cette formation.

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES (MAC) POUR AGENT DE PREVENTION ET DE SECURITE 2/2

Quels organismes de formation dispensent la formation en Ile de France ?

Deux outils de recherche :

- 1 Défi métier : en recherchant par l'intitulé de formation : **Maintien des compétences Agent de prévention et de sécurité**
- 2 AUDEF : en recherchant par l'intitulé de formation : **Maintien des compétences Agent de prévention et de sécurité** et Formacode 42854

1

Trouver une offre de formation

Trouver une formation | Trouver un organisme de formation | Trouver un programme | Consulter le tableau de bord des programmes | Votre panier

987 Organismes de formation | 3819 Actions de formation | 12706 Sessions de formation

Défi métiers référence offre de formation professionnelle et en apprentissage franciliens. La mise à jour de cette offre est assurée par les organismes de formation depuis l'application dédiée DOKELIO Ile-de-France.

Maintien et actualisation des compétences - agent de prévention et de sécurité

Rechercher

Département du lieu de session: Formation sur financement public (coventionnée)
 Date de début de session: Financier
 Date de fin de session: Programme
 Entrée/Sortie permanente: Aide régionale métiers en tension
 Public visé: Modalité d'organisation (cours du jour, à distance, etc.)
 Ce qu'en disent les stagiaires (Anoté): Formacode
 Dispositifs de formation: Certification

X Maintenir et actualisation des co...

Intitulé	Dpt	Ville de la session	Début / Fin	Organisme responsable	Organisme formateur	Contact inscription	FOAD	Etat de recrutement
Agent de prévention et de sécurité - maintien et actualisation des compétences	92	Clamart	11/10/2022 13/10/2022	Institut de Formation Professionnelle en Sécurité	I.F.P.S.	0761732010 contact@ipf-formation.fr		Ouvert

2

AUDEF FORMATION

Applications Liées | Quitter AUDEF | En cours: AUDEF | Bureau métier

Accueil | Alertes et actions | Alertes CPF (3DG77) | A/C - Marchés | A/C - Service Fait

Recherche dans le catalogue de formations

Vous recherchez Un organisme Une formation Statut formation: Tous

Mots clés: ? Aide

Saisir une liste d'informations séparées par des espaces

Périmètre: National Région: Département:

Critères de recherche - places disponibles sur session << Masquer

Sessions avec taux de remplissage non atteint à J-15
 Dates des informations collectives avec taux de remplissage non atteint

Critères de recherche supplémentaires << Masquer

Etat: Alternance:

Session débutant: entre le et le

Statut de l'inscription: Organisme financeur:

Dispositif de financement: Marché:

Dispositif PIC: Session conventionnée:

Formations gérées par l'outil du Conseil Régional: Indifférent Oui Non

Source de création: N° Formation:

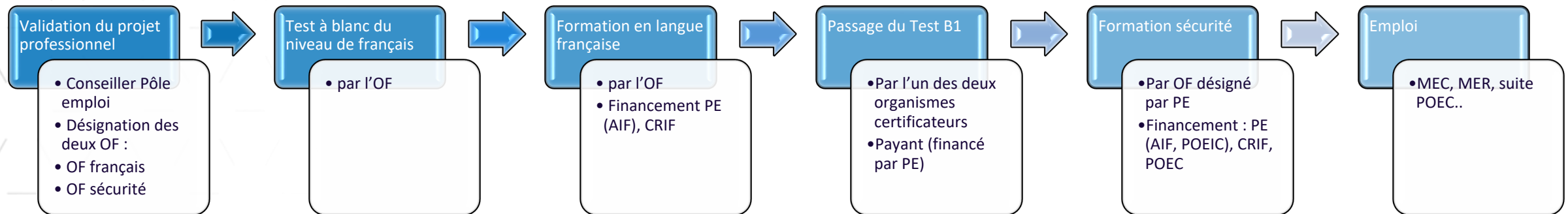
Domaine: Formacode:

Rechercher

FINANCEMENT DU TEST FRANÇAIS B1

En cours de finalisation

Parcours type :



Mode de financement et rémunération :

Les formations sécurité sont prises en charge par Pôle emploi ou la Région IdF pour les demandeurs d'emploi.

La rémunération, pour une personne d'au moins 18 ans, est de 520 € ou 712,40 € minimum, selon sa situation comme demandeur d'emploi.

A cela s'ajoute une prime métiers en tension de 600 ou 2000 euros, selon que la formation est égale ou inférieure à 300 heures.

RUBRIQUE 6 / JE SUIS ETUDIANT/ETUDIANTE :

- LES MÉTIERS ACCESSIBLES AUX
ÉTUDIANTS

- PARCOURS ; DE L'INSCRIPTION À LA
FORMATION

Page

55

56



[SOMMAIRE](#)

LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS

Vous êtes étudiant (e) ? Devenez agent de sécurité événementiel.

Vous recherchez un job ? Bénéficiez d'une nouvelle formation CQP (certificat de qualification professionnelle) intitulée « *Participer à la sécurité des grands évènements* » de 106 h (deux semaines en présentiel et une semaine à distance) qui vous permet de devenir agent de sécurité événementiel et d'être ainsi au cœur de nombreux événements festifs (concerts, festivals événements sportifs...).

Vous participerez ainsi aux missions d'inspection et de filtrage.

Des avantages pour vous

Une formation gratuite, financée par Pôle emploi.

Votre rémunération de formation Pôle emploi est de 375 euros avec une prime de 600 euros pour les étudiants.

Si vous êtes boursier, maintien de celle-ci.

Les revenus générés dans le cadre d'une activité sécurité dans le cadre des JOP ne seront pas pris en compte dans le calcul de la bourse (information en attente de confirmation)

Une carte professionnelle valable jusqu'en automne 2025 vous sera délivrée à l'issue de la formation, permettant de travailler durant les Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

Vus pourrez faire un module supplémentaire de 69H pour obtenir un titre complet d'agent de sécurité.

[Une aide à la mobilité](#) peut être attribuée par Pôle emploi.

Des opportunités d'emploi

A consulter sur pole-emploi.fr, des milliers d'offres d'emploi proposées. En amont et à l'issue des JOP, de nombreuses opportunités d'emploi dans le secteur de la sécurité événementielle qui recrute en permanence.

Informations pratiques :

VOUS ÊTES ÉTUDIANT(E) ET INTÉRESSÉ(E)
PAR UN MÉTIER DE LA SÉCURITÉ ?
CLIQUEZ ICI POUR ÊTRE APPELÉ(E)



À TÉLÉCHARGER



L'infographie "Étudiant(e) : Le parcours pour devenir agent(e) de la sécurité privée" (72ko)

Liens sur les articles :

- Découvrez les métiers de la sécurité : 25 000 postes à pourvoir !
- Stop aux idées reçues : laissez vous surprendre par les métiers de la sécurité
- Qui peut accéder aux métiers de la sécurité ?

LES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ ACCESSIBLES AUX ÉTUDIANTS

Parcours de l'inscription à la formation



RUBRIQUE 7 / POUR EN SAVOIR PLUS :

- VIDEOS DE METIERS

- DOCUMENTS POUR EN SAVOIR PLUS

- SYNTHÈSE SUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE

- GLOSSAIRE

Page

58

59

60

61



[SOMMAIRE](#)

VIDEOS DE METIERS DE LA SECURITE PRIVEE

LA SECURITE POURQUOI PAS VOUS ? : [Je clique ici !](#)

OPERATEUR VIDEO PROTECTION : [Je clique ici !](#)

AGENT DE SECURITE EVENEMENTIEL : [Je clique ici !](#)

AGENT CYNOPHILE : [Je clique ici !](#)

Sources Akto – Pôle emploi

DOCUMENTS POUR EN SAVOIR PLUS (agents Pôle emploi)

- Compétences nécessaires, liste des métiers et diplômes dans le domaine de la sécurité privée [Je clique ici !](#)
- Décrets, Livre VI, arrêtés... [Je clique ici !](#)
- Fiche descriptive agent de sécurité évènementiel [Je clique ici !](#)
- Kit sectoriel complet à destination des agents Pôle emploi (volet entreprises, scripts d'entretiens avec les DE...) [Je clique ici !](#)

- Sources Akto, GES, CNAPS, Pôle emploi..

LA SÉCURITÉ PRIVÉE C'EST :

DEUX CODES MÉTIERS

K2502 : Management de la sécurité privée

K 2503 : Agent de sécurité

DES PRÉREQUIS ENCADRÉS PAR LA LOI

Niveau de langue B1 en français

Accréditation CNAPS :
En rapport avec le casier judiciaire

5 ans de résidence légale sur le territoire, pour les ressortissants étrangers (hors UE)

Une formation professionnalisante

TROIS SECTEURS PROFESSIONNELS

Activités De Sécurité Privée, 80.10Z

Activités liées aux systèmes de sécurité, 80.20Z

Activités d'enquête, 80.30Z

- ACVS : Agent Chargé des Visites de Sûreté (pour la sûreté portuaire ou de l'événementiel..)
- Agent de Surveillance Renforcée
- ASA : Agent de Sûreté Aéroportuaire
- ASGE : Agent de Surveillance Grands Événements
- ASP : Agent de Sécurité Privée
- ASSP : Agent de Sûreté et de Sécurité Privée
- B2 : Bulletin n°2 du casier judiciaire
- CECR : Cadre Européen Commun de Référence pour les langues
- CNAPS : Conseil National des Activités Privées de Sécurité
- CSI : Code de la Sécurité Intérieure
- ESSD Entreprise de Services de Sécurité et de Défense
- FFSP : Fédération Française de la Sécurité Privée
- FPR : Fichier des Personnes Recherchées
- GES : Groupement des entreprises de la Sécurité
- ISA : Intervenant en Surveillance Armée
- MAC : Maintien et Actualisation des Compétences
- OPSE : Organisation des Professionnels de la Sécurité Evènementielle
- PSGE : Participer à la Sécurité des Grands Evènements
- SSIAP : Services de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes
- TAJ : Traitement des Antécédents Judiciaires
- TCF Test de Connaissance du Français
- TEF : Test d'Evaluation du Français
- TFP : Titre à Finalité Professionnelle
- UFACS : Union Française des Acteurs de Compétences en Sécurité

QUIZZ

Sécurité privée

<https://quizz.net/Q/?qQ>

[54ej](#)



